

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-753/SG/FP plaçant en position de congé annuel une institutrice du Cadre métropolitain.

n° 70-753/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence, pour la durée des vacances scolaires 1970, à passer à Pioggiola, par Olmi-Capela (Corse), est accordée à Mme Anna Luiggi, institutrice de 1er échelon, indice net 230, groupe III. Mme Anna Luiggi devra impérativement rejoindre son poste par l'avion spécial de retour prévu pour le 18 septembre 1970. Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget local.